

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2015

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 2 avril 2015 – 19h30

L'an deux mille quinze, le onze mars à dix neuf heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 4 mars 2015, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CCESE

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| ARRANCOURT | Martial DELTON |
| | Caroline GILBERT |
| BOISSY LA RIVIERE | Laetitia KOUMAH |
| | Helena MENDES MARTINS |
| BRIERES LES SCELLES | Sylvie JOUARD |
| | Michel ROULAND |
| CHALO ST MARS | Julien PILLAULT |
| | Patrice LAPORTE |
| CHALOU MOULINEUX | Claude PINAULT |
| | Geneviève MENNELET |
| CONGERVILLE THIONVILLE | Thierry GUERIN |
| | Béatrice THOMAS |
| FONTAINE LA RIVIERE | Jean-Benoît ROYER DE VERICOURT |
| GUILLERVAL | Yves ABATE |
| MONNERVILLE | Jacky BILLARD |
| MORIGNY CHAMPIGNY | Karine NEIL |
| | Jérôme LENOIR |
| ORMOY LA RIVIERE | Jean Claude REVEAU |
| | Eugénie BOUVET |
| PUSSAY | Grégory COURTAS |
| SACLAS | Agnès GRAVIS |
| | Lionel DEBELLE |
| SAINT CYR LA RIVIERE | Jean-Claude POUMAILLOUX |
| SAINT HILAIRE | Stéphane PRADOT |
| | Stéphane DEMEULEMEESTER |

CCA

| | |
|-------|---------------|
| LARDY | Hugues TRETON |
|-------|---------------|

Excusé :

| | |
|----------------|----------------|
| BOUTERVILLIERS | Francis TASSIN |
|----------------|----------------|

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT Président.

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2015

Les membres du comité ont choisi Monsieur Hugues TRETON de la commune de LARDY comme secrétaire de séance.

Point n°2 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11 mars 2015

Le compte-rendu du Comité Syndical du 11 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 – approbation du compte de gestion 2014

Le président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice président délégué aux finances. Celui-ci explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le déficit de la section de fonctionnement est dû à un double tirage concernant les communes rattachées à la CCESE début 2013 mais cela n'a aucun impact financier car ce ne sont que des jeux d'écritures.

Le déficit de la section d'investissement découle d'un manque d'écriture en amortissement (les bacs), et dont la régularisation est prévue dans le budget 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est donc de :

- en investissement : 460 429,45 €

- en fonctionnement : 406 770,74 €

Après la présentation, les membres du comité votent le report selon les formes de droit et approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2014.

Monsieur Grégory COURTAS entre dans la salle à 19h45.

Point n°4 – vote du compte administratif

Le compte administratif doit être voté en dehors de la présence du président en exercice donc celui-ci sort de la salle à 19h50.

La présentation est faite par le 1^{er} vice-président :

Le compte administratif est identique au compte de gestion.

Les dépenses et recettes sont réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| INVESTISSEMENT | 112 024,73 | 18 333,00 |
| EXPLOITATION | 2 626 580,12 | 2 502 458,80 |

Le comité vote le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Le président revient dans la salle.

A la suite de ce vote, Monsieur REVEAU rappelle que le SEDRE est un Service Public Industriel et Commercial (*note : c'est depuis le passage en redevance incitative en 2011*) et que par conséquent, l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement font l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

Monsieur Patrice LAPORTE de la commune de CHALO SAINT MARS demande de quel résultat il s'agit.

Monsieur REVEAU répond que cela concerne le résultat de clôture de l'exercice.

Les membres présents approuvent à l'unanimité l'affectation de résultat.

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2015

Point n°5 – vote du budget primitif 2015

Le président laisse la parole à Hugues TRETON de la commune de LARDY qui effectue une présentation en diaporama du BP 2015.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 3 156 750,00 €

Les dépenses les plus importantes sont :

- la collecte : 1 179 000,00 €

- le traitement : 1 100 000,00 € (avec une baisse de 10% du cout de traitement par le SIREDOM)

La recette principale provient de la redevance incitative pour un montant provisoire de : 2 400 000 €, auquel s'ajoute les retours de filières (écoemballages et écofolios) pour 300 000 €.

Monsieur REVEAU précise qu'il reste à encaisser environ 284 000€ sur la redevance depuis 2011. Les impayés sur 2014 représentent à ce jour 5,93% du budget, ce qui est assez peu. Il précise également que le SEDRE va avoir ses premières admissions en non valeur.

Monsieur PRADOT précise que nous devons quand même rester prudent sur les recettes à venir. Il remercie Monsieur TRETON pour sa présentation ainsi que les membres de la commission finances pour leur travail.

Monsieur LAPORTE demande si il est possible d'envisager un remboursement anticipé des emprunts. Monsieur REVEAU lui répond que cela sera à voir en fin d'année, qu'il faut étudier les dossiers pour éviter des frais supplémentaires et que l'on pourra peut être rembourser le SIREDOM dans un premier temps. Il rappelle aussi que l'excédent papier c'est bien mais qu'il faut aussi voir ce que l'on a en trésorerie.

Monsieur REVEAU précise aussi que le dossier de l'avenant n°4 avec la société de collecte ESD et relatif au retrait de la commune de Chamarande du SEDRE est toujours en cours d'étude et sera réétudié prochainement.

Monsieur COURTAS, 2^e vice-président délégué à la collecte, explique que l'on doit aller chercher des recettes et propose d'étudier la possibilité de supprimer la collecte des encombrants et d'adopter le système de la CCVE (le ramassage se fait sur rendez-vous et les usagers payent à la collecte).

Monsieur REVEAU répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant.

Monsieur TRETON propose le passage en C0.5 (une semaine sur 2) pour la collecte du tri. Monsieur PRADOT répond que cela sera à étudier pour le prochain marché de collecte.

Monsieur COURTAS dit que le budget tel qu'il est nous oblige à prendre sur nos réserves. Monsieur REVEAU affirme que c'est faux et que nous nous tiendrons à ce qui a été voté. Monsieur COURTAS lui répond que l'on verra à la mi-année où nous en sommes.

En ce qui concerne les resquilleurs, le président explique que cela va beaucoup mieux avec les dénonciations (voisins, propriétaires,...).

Madame Laetitia KOUMAH de la commune de BOISSY LA RIVIERE demande ce qu'il faut faire en cas de dénonciation en mairie. Monsieur REVEAU lui répond qu'il faut prendre contact avec le SEDRE car nous pouvons doter les habitants d'office (c'est prévu dans le règlement de service).

Monsieur Michel ROULLAND de la commune de BRIERES LES SCELLES explique que, sur sa commune, lorsqu'un habitant souhaite avoir une carte déchèterie ou changer de bac de tri le secrétariat demande systématiquement une preuve de leur abonnement au SEDRE.

Monsieur PRADOT propose de passer au vote du BP 2015.

Les membres du comité approuvent le budget primitif 2015 à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2015

Point n°6 – modification des tarifs des bacs de tri

Le président explique que le SEDRE propose à ses administrés la vente de bacs de tri et composteurs.

Pour se faire, nous passons commande auprès du SIREDOM afin d'obtenir les meilleurs tarifs.

Le SIREDOM vient de nous signaler que les tarifs des bacs de tri augmenteront au 1^{er} avril 2015, il convient donc d'adapter nos tarifs en conséquence.

Il est proposé au comité d'approuver les nouveaux tarifs comme suit :

| | TARIFS ACTUELS | TARIFS SIREDOM au 01/04/2015 | TARIFS PROPOSES |
|------------|----------------|---------------------------------|-----------------|
| 120 | 25,00 | 25,01 | 26,00 |
| 180 | 35,00 | 38,00 | 39,00 |
| 240 | Non proposé | 33,42 | 35,00 |
| 360 | 45,00 | 50,63 | 51,00 |
| 660 | 110,00 | 128,99 | 130,00 |

Le comité approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs.

Fin de la séance à 20h40.

Le Président.